

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

6 mars 2026

et qu'elle a été faite le

6 mars 2026

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 38

Absents suppléés : 1

Absents excusés : 9

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2026_03_016

Objet :

Création d'un poste dans le cadre d'emploi des ATSEM à temps non-complet à raison de 32,37h hebdomadaire

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
EXTRAIT
**Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 12 mars 2026**

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-six, le 12 mars

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Président, Gérome FASSETNET.

Présents : Brans : M. Michael PERES Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET Etrepigny : M. Laurent CHENU Evans : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans : M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON Gendrey : M. Gilbert TSCHAIINE La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Louvatange : M. Gérome FASSETNET Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS Mutigny : M. Eric DRUOT Offlanges : M. Jean-Claude THABARD Orchamps : M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Michèle BOUCARD Our : M. Segundo ALFONSO Pagney : M. Michel GANET Plumont : M. Christophe PERRET Ranchot : Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT Rans : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE Rouffange : Mme Marie-Hélène VACHET Salans : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligney: M. Gilbert LAVRY Sermange : M. Michel BENESSION Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Vitreux : M. Alain GOMOT

Suppléés : Thervay : M. Alain CHAMPONNOIS

Absents excusés : Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dampierre : Mme Valérie BENDERITTER Fraisans : M. Hubert BACOT La Barre : M. Philippe GIMBERT Montepain : M. Luc BEJEAN Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE Orchamps : Mme Lucette NAEGELLEN Ougney : M. Cédric IVANES Serre les Moulières : M. Claude TERON

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe SMAGGHE

Procurations de vote :

Mandants : M. Hubert BACOT (FRAISANS), Mme Lucette NAEGELLEN (ORCHAMPS)

Mandataires : M. Sébastien HENGY (FRAISANS), M. Olivier DEMANDRE (ORCHAMPS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19H14 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMPLOI DES ATSEM A TEMPS NON-COMPLET A RAISON DE 32,37H HEBDOMADAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Compte tenu du départ de l'agent occupant un poste d'ATSEM, il convient de procéder au recrutement d'un nouvel agent ;

CONSIDERANT qu'un poste d'ATSEM peut être sur le cadre d'emploi des ATSEM, sur le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux et sur le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux ;

CONSIDERANT que pour avoir plus de candidatures, il convient de créer un poste dans le cadre d'emploi des ATSEM à temps non-complet à raison de 32,37h ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade, ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Affaires Générales » en date du 17 février 2026 ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du en date du 17 février 2026 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 3 mars 2026 ;

Vu le tableau des effectifs ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Crée un poste dans le cadre d'emploi des ATSEM à temps non-complet à raison de 32,37h hebdomadaire ;**
- **Charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Modifie le tableau des effectifs ;**
- **Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi est disponible et inscrit au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0